

# Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24)

en collaboration avec le Service public fédéral Mobilité et Transports et  
l'Institut Belge des Organismes de Transport (IBOT)

## *Atelier* ***Rôle des transitaires et de la logistique dans les chaînes de transport intermodal.***

Bruxelles, 12 et 13 juin 2014

Discussions modérées par M. H. Maillard (ancien président de WP.24)  
Interprétation simultanée anglaise/française

*Pour les participants qui veulent faire des présentations, bienvenue et surtout prévoyez une clé USB et, si possible, envoyez en avance une version par internet. Cela nous permettra de préparer la succession des présentations.*

Objectif général : rassembler un maximum d'informations sur la situation nationale actuelle des métiers de transitaires, leur implication directe ou indirecte dans le développement de l'intermodalité et de la logistique, l'utilité ou non d'un statut formel pour permettre au WP.24 en sa séance plénière de novembre de décider d'un éventuel approfondissement de la problématique et les modalités de la poursuite des travaux.

- Les échanges d'informations et de points de vue ne débouchent pas sur des prises de position. L'atelier est un **exercice ouvert** permettant au WP 24 de disposer à l'avance du contenu le plus large, afin d'aborder efficacement cette nouvelle problématique et son insertion dans son programme de travail.
- Programme en 4 phases :
  1. Dénominations et statuts  
La terminologie employée pour les titres du métier de même que l'état des lieux par pays quant à l'existence (la forme et le contenu) ou non de dispositifs légaux constituent ensemble une étape importante. Ce dernier inventaire est un outil indispensable pour bien mesurer la problématique.
  2. Acteurs de la multimodalité  
Les régimes de transport selon les modes donnent lieu à des différences par exemple de niveaux des responsabilités, de l'indemnisation et aussi des types d'information et de documentation. Le client peut demander au transitaire de s'occuper de l'acheminement des UTI et de ce fait du choix modal approprié. Les Règles de Rotterdam proposent une formule multimodale : est-elle adéquate avec la réalité du marché?
  3. Acteurs de la chaîne d'approvisionnement

Les expéditeurs sont particulièrement actifs pour tous les divers services possibles à offrir. Quels sont ces services ? Quels types de contrats et de niveaux de responsabilité?

4. Pertinence d'un statut

Différentes tendances existent : les uns veulent que le secteur présente des garanties qui nécessitent éventuellement un statut bien réglementé tandis que d'autres veulent laisser le marché fixer ses règles .Les avantages et les inconvénients des deux options sont à identifier. Des exemples, comme en Belgique, poussent à légiférer. Ne faut-il pas légiférer à un niveau plus large vu que les trafics sont essentiellement internationaux ?

Ces quelques commentaires permettent de croire que les débats seront productifs.

Bienvenue à toutes et tous en rapport avec l'intermodalité et la logistique des marchandises.